



Conseil des Arts
du Canada Canada Council
for the Arts

SERVICE DES ARTS MÉDIATIQUES

Subventions aux artistes autochtones des arts médiatiques

Veuillez suivre les trois étapes ci-dessous pour présenter cette demande :	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus et les critères d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants à l'intention des candidats . Si vous avez encore des questions concernant le programme ou le processus de demande, communiquez avec l'agent de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de demande ci-joint et assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie E du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et inclus toute la documentation d'appui requise.

Date limite

Le 1^{er} avril

Si la date limite tombe une fin de semaine ou un jour férié, elle est reportée au jour ouvrable suivant. Votre demande, accompagnée de toute la documentation requise, doit être oblitérée par la poste au plus tard à la date limite.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

Renseignements supplémentaires

Ian Reid, agent de programme
Service des arts médiatiques
Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8
ian.reid@conseildesarts.ca

Téléphone : 1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 5203

ATS : 1-866-585-5559

Télécopieur : 613-566-4409

MAG12F 01-11



LIGNES DIRECTRICES

Description du programme	<p>Ce programme offre aux artistes autochtones des arts médiatiques des subventions qui les aident :</p> <ul style="list-style-type: none">• à faire avancer leur carrière; et• à réaliser des œuvres d'arts médiatiques indépendantes. <p>Le programme réduit les obstacles qui, traditionnellement, ont nui à la réalisation d'œuvres d'arts médiatiques par les artistes autochtones et encourage l'utilisation des arts médiatiques comme moyen d'expression artistique.</p> <p>Un comité d'évaluation formé d'artistes autochtones sélectionne les bénéficiaires des subventions.</p> <p>Les autochtones comprennent les Premières Nations, les Métis et les Inuits du Canada.</p> <p>Les œuvres d'arts médiatiques comprennent les œuvres cinématographiques, vidéo, audio ou des nouveaux médias. Les films et vidéos de tous genres (documentaires, œuvres expérimentales, dramatiques, animations, etc.) sont acceptés.</p> <p>Les œuvres « audio » désignent des enregistrements sonores visant à créer des paysages, des installations et des sculptures sonores. Sont également considérées comme des œuvres audio les œuvres radiophoniques documentaires, narratives, conceptuelles et en direct. (Veillez noter que les œuvres audio ne comprennent pas la musique. Si vous désirez réaliser des projets de musique, veuillez vous adresser au Service de la musique du Conseil des Arts du Canada.)</p> <p>Les œuvres des « nouveaux médias » désignent celles qui font appel aux multimédias, aux ordinateurs ou aux technologies des communications ou de l'information à des fins de création.</p> <p>Le programme ne soutient que les œuvres et les projets indépendants, qui sont définis comme étant des œuvres sur lesquelles les artistes/réalisateurs conservent le plein contrôle rédactionnel et créatif.</p> <p>Le financement offert permet de payer les coûts associés :</p> <ul style="list-style-type: none">• à des activités de recherche, de rédaction de scénario et d'élaboration d'un concept pour une œuvre cinématographique, vidéo, audio ou des nouveaux médias indépendante;• à des expérimentations avec des techniques des arts médiatiques;• au perfectionnement professionnel en arts médiatiques, qui comprend notamment la formation, des ateliers et des résidences, des mentorats, des stages, etc.• à la production et à l'achèvement d'une œuvre d'arts médiatiques indépendante.
---------------------------------	--

<p>Admissibilité</p>	<p>Candidats admissibles</p> <p>Vous devez être un autochtone du Canada (Premières Nations, Métis ou Inuit) et être citoyen canadien ou résident permanent du Canada, selon les définitions de Citoyenneté et Immigration Canada. Vous pouvez cependant habiter à l'étranger au moment où vous présentez votre demande.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tout artiste ou groupe réunissant un maximum de trois artistes collaborant à un projet peut soumettre une demande. • Les étudiants diplômés ne sont admissibles que s'ils satisfont à la définition de l'artiste professionnel établie par le Conseil des Arts du Canada et si le programme de travail qu'ils proposent n'est pas lié à leur programme d'études. Une lettre du directeur du programme auquel est inscrit l'étudiant est exigée pour confirmer cette information et doit accompagner la demande. • Vous pouvez présenter une demande de fonds pour suivre des cours de formation en arts médiatiques (mais pas pour obtenir un diplôme). • Vous devez conserver le plein contrôle créatif et rédactionnel de votre projet. Vos autres sources de financement ne doivent pas menacer ce contrôle créatif et rédactionnel. • Vous devez être le réalisateur de la production. Les demandes des producteurs ne sont pas admises. <p>Artistes en début de carrière</p> <p>Si vous voulez soumettre une demande à titre d'artiste en début de carrière, vous devez avoir terminé votre formation de base en réalisation d'œuvres d'arts médiatiques ou montrer qu'une équipe de création ou un mentor expérimenté a accepté de participer à votre projet. La formation de base peut être officielle (études universitaires ou collégiales) ou moins structurée (cours de réalisation, ateliers, expérience pratique en réalisation d'œuvres d'arts médiatiques, etc.).</p> <p>Artistes à mi-carrière</p> <p>Pour présenter une demande comme artiste à mi-carrière, vous devez pratiquer votre art depuis au moins trois ans et avoir créé plus d'une œuvre indépendante qui a été rendue publique dans un contexte professionnel.</p> <p>Sont également considérés comme artistes à mi-carrière les artistes professionnels établis et/ou à mi-carrière des autres disciplines qui répondent aux critères d'admissibilité établis par le Conseil des Arts du Canada pour leurs disciplines respectives. Si c'est votre cas, pour être admissible, vous devez démontrer que vous possédez une formation de base en cinéma, en vidéo, en nouveaux médias ou en audio, ou encore qu'un mentor expérimenté a accepté de travailler avec vous à votre projet.</p> <p>Les réalisateurs de l'industrie du cinéma et de la vidéo ainsi que d'autres professionnels des nouveaux médias et de l'audio ayant une expérience d'au moins cinq ans dans leur domaine comme réalisateurs peuvent présenter une demande en tant qu'artiste à mi-carrière.</p>
-----------------------------	---

<p>Admissibilité (suite)</p>	<p>Artistes établis</p> <p>Si vous voulez soumettre une demande à titre d'artiste établi, vous devez être un artiste indépendant œuvrant dans le domaine des arts médiatiques depuis au moins sept ans et avoir créé un corpus d'œuvres indépendantes d'arts médiatiques et l'avoir rendu public dans un contexte professionnel.</p> <p>Remarque: Si vous êtes un étudiant de premier cycle d'une école, d'un collège ou d'une université, vous n'êtes pas admissible.</p> <p>Veillez noter : Le programme de Subventions aux artistes autochtones des arts médiatiques s'adresse uniquement aux autochtones du Canada. Toutefois, d'autres programmes du Conseil des Arts du Canada s'adressent aux artistes autochtones, qui peuvent soumettre une demande à l'un ou à l'autre des différents programmes d'aide aux arts médiatiques du Conseil des Arts auxquels ils sont admissibles.</p> <p>Activités admissibles</p> <p>Votre projet peut viser une seule activité (comme la rédaction d'un scénario de film ou la création d'une œuvre d'arts médiatiques) ou une combinaison d'activités (comme la rédaction d'un scénario de film, ainsi que la création d'une production et un cours en arts médiatiques).</p> <p>Le Conseil des Arts soutient la création d'œuvres pour lesquelles les médias représentent le moyen d'expression artistique choisi. La priorité est donnée aux projets d'expression personnelle, culturelle ou communautaire.</p> <p>Le Conseil favorise les projets qui font appel aux arts médiatiques de façon novatrice. L'innovation peut se manifester sur le plan du contenu du projet, du point de vue de l'artiste ou de l'expérimentation avec la forme, la technologie ou le style.</p> <p>Il n'est pas nécessaire que le travail porte sur des thèmes ou des sujets autochtones.</p> <p>Le Conseil vous encourage à faire en sorte que vos œuvres soient distribuées, diffusées et vendues une fois terminées. Toutefois, les projets réalisés uniquement pour en tirer un profit ou un gain financier ne sont pas admissibles.</p> <p>Activités non admissibles</p> <p>Les types suivants d'activités ne sont pas admissibles au programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les projets réalisés à contrat pour un organisme gouvernemental ou une entreprise privée ou produits par de telles entités; • les projets commandés (sauf lorsque l'artiste en conserve le plein contrôle créatif, comme dans le cas d'œuvres commandées pour un festival ou un projet de conservation); • les projets industriels; • les projets pédagogiques; • les projets promotionnels; • les projets d'étudiants; • les projets qui font appel au cinéma, à la vidéo, aux nouveaux médias ou à l'audio uniquement pour enregistrer ou documenter des œuvres d'art existantes;
-------------------------------------	---

<p>Admissibilité (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • les projets de conversion d'une œuvre cinématographique, vidéo, audio ou des nouveaux médias achevée d'un format à un autre sans modification de l'original; • les cédéroms et pages Web de promotion personnelle des artistes; • les films qui servent à se présenter (cartes de visite); • les émissions pilotes pour la télédiffusion; • les projets de télédiffusion commerciale; • les vidéoclips de musique; • les messages d'intérêt public; et • l'élaboration de financement pour la réalisation d'un projet. <p>Si vous avez des doutes quant à l'admissibilité de votre projet, veuillez communiquer avec l'agent du Service des arts médiatiques bien avant la date limite du programme.</p> <p>Veuillez prendre note que le fait de satisfaire aux critères d'admissibilité vous permet de présenter une demande à ce programme, mais cela ne garantit pas que vous obtiendrez une subvention.</p>
<p>Montant des subventions</p>	<p>Montants disponibles</p> <p>Artistes en début de carrière</p> <p>Le montant des subventions varie de 3 000 \$ à 20 000 \$, par tranches de 1 000 \$.</p> <p>Artistes à mi-carrière</p> <p>Le montant des subventions varie de 3 000 \$ à 60 000 \$, par tranches de 1 000 \$. Si votre demande vise uniquement des activités de recherche ou de rédaction de scénario, le montant maximum de la subvention accordée est de 20 000 \$.</p> <p>Artistes établis</p> <p>Le montant des subventions varie de 3 000 \$ à 60 000 \$, par tranches de 1 000 \$. Si votre demande vise uniquement des activités de recherche ou de rédaction de scénario, le montant maximum de la subvention accordée est de 20 000 \$.</p> <p>Si vous recevez une subvention de recherche pour un projet, vous pourrez présenter ultérieurement une demande de subvention pour la réalisation du même projet.</p> <p>Dans le cas d'un projet de réalisation, la subvention est considérée comme une contribution non récurrente au coût total de réalisation et de postproduction.</p> <p>Allocation de communauté éloignée</p> <p>Si les frais sont élevés en raison de l'éloignement extrême de la communauté où vous vivez (p. ex., accessible par avion seulement, communauté au nord du 60^e parallèle), vous pouvez demander jusqu'à 15 p. 100 de plus que les montants de la subvention indiqués ci-dessus.</p>

<p>Montant des subventions (suite)</p>	<p>Dépenses admissibles</p> <p>Vous pouvez utiliser votre subvention pour couvrir les dépenses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais de subsistance pour le temps consacré au projet (jusqu'à 2 000 \$ par mois par candidat); • l'équipement de recherche, la location de locaux, les frais de déplacement ou de transport; et • les droits de scolarité, les cachets et honoraires professionnels (pour les mentors, les chefs scénaristes, les conseillers, les aînés, etc.). <p>Si votre demande vise des activités de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais de préproduction (p. ex., l'acquisition de droits pour le scénario, la reconnaissance des lieux); • les cachets et la rémunération des membres de la distribution, des acteurs, des membres de l'équipe de production ou du personnel de postproduction; • les frais de location d'équipement, de studios et d'installations; • les frais de déplacement et de transport; • le coût des services techniques, des matériaux et du traitement; • des fonds de prévoyance jusqu'à concurrence de 10 p. 100 du total du budget; et • les frais associés à la promotion, au lancement, à la reproduction et à la copie d'une œuvre, jusqu'à concurrence de 10 p. 100 du total de la subvention. <p>Vous pouvez demander du financement pour achever des projets commencés. Dans de tels cas, les subventions ne couvrent cependant que les dépenses engagées après la date limite.</p> <p>Dépenses non admissibles</p> <p>Les subventions ne peuvent pas servir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à l'achat d'équipement ou au paiement de dépenses d'immobilisation; et • à l'établissement du mode de financement d'un projet.
---	---

<p>Évaluation des demandes</p>	<p>Processus d'évaluation</p> <p>Le Conseil des Arts du Canada fonde ses décisions sur le processus de l'évaluation par les pairs. Les demandes seront évaluées par un comité de pairs composé d'artistes autochtones des arts médiatiques indépendants ou d'autres spécialistes autochtones des arts médiatiques. Les membres du comité sont également choisis de façon à tenir compte d'une représentation équilibrée des sexes, des pratiques artistiques, des deux langues officielles du Canada et de la diversité régionale du pays. De nouveaux comités sont mis sur pied pour chaque concours.</p> <p>Les subventions sont attribuées à la suite d'un concours entre tous les candidats admissibles. Comme les fonds sont limités pour chaque concours, les candidats admissibles ne recevront pas tous une subvention. Ces dernières années, environ un candidat admissible sur six a reçu une subvention (quoique ce chiffre ait varié d'un concours à l'autre).</p> <p>Les décisions prises par le comité d'évaluation par les pairs dans le cadre du présent programme constituent des recommandations finales.</p> <p>Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter le document intitulé <i>Évaluation par les pairs : comment sont prises les décisions en matière de subventions au Conseil</i>, affiché sur le site web du Conseil des Arts.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Les projets sont choisis selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • leur mérite artistique et créatif; • les avantages qu'ils représentent pour le perfectionnement professionnel des artistes; • les compétences des candidats sur les plans de la technique et de la réalisation; et • la mesure dans laquelle le budget du projet et le budget de réalisation (s'il y a lieu) sont clairs et raisonnables.
---------------------------------------	---

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DES CANDIDATS

Traitement de la demande	<p>Accusé de réception</p> <p>Peu de temps après avoir reçu votre demande, le Conseil des Arts vous enverra un accusé de réception par la poste. Il est à noter que l'accusé de réception indique que la demande a été reçue; il ne confirme pas l'admissibilité de votre demande.</p> <p>Délai de réponse</p> <p>Les candidats sont informés des résultats du concours par la poste environ quatre mois après la date limite du programme. Le Conseil des Arts ne donne aucun résultat par téléphone ni par courrier électronique.</p> <p>Présentation de la demande</p> <p>Il incombe aux candidats de fournir tous les renseignements et documents demandés pour confirmer leur admissibilité au programme. Le Conseil des Arts du Canada fondera ses décisions sur les renseignements fournis dans la demande.</p> <p>Il est important d'informer le Conseil des Arts de tout changement d'adresse.</p> <p>Ne soumettez pas d'originaux. Le Conseil des Arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis avec la demande.</p> <p>Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée et choisir judicieusement le matériel que vous présentez. Les documents supplémentaires ne seront pas soumis au comité d'évaluation par les pairs. Les membres du comité ne pouvant consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande de subvention : cette méthode permet de garantir que toutes les demandes sont évaluées de façon équitable.</p> <p>Format et mise en page</p> <p>Le cas échéant, tous les documents demandés ainsi que le formulaire de demande doivent être soumis sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre 8 ½ po x 11 po) imprimées d'un seul côté. Ces documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés. Les trombones sont cependant acceptables.</p> <p>L'impression en couleurs et les feuilles colorées ou de format inhabituel rendent difficile la photocopie; il est donc préférable de ne pas y recourir.</p>
Renseignements personnels	<p>La Loi sur la protection des renseignements personnels donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des Arts du Canada, tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans Info Source, une publication du gouvernement fédéral publié sur Internet. Aux termes de la Loi sur l'accès à l'information, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des Arts du Canada pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>

<p>Conditions rattachées à la subvention</p>	<p>Avant de présenter une demande de subvention, veuillez prendre connaissance des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous ne pouvez pas présenter de nouvelle demande de financement tant que le Conseil des Arts n'a pas reçu et approuvé tous les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis. • Vous pouvez recevoir du Conseil des Arts du Canada un maximum de deux subventions aux artistes professionnels au cours d'une période de 48 mois. • Vous ne pouvez soumettre au Conseil des Arts qu'une seule demande de subvention de voyage et une seule demande de subvention aux artistes professionnels par année financière du Conseil des Arts (du 1^{er} avril au 31 mars) • Vous ne pouvez recevoir qu'une seule subvention du Conseil des Arts pour le volet réalisation d'un projet. • Vous ne pouvez soumettre le même projet que deux fois au programme de Subventions aux artistes autochtones des arts médiatiques. Si la seconde demande est rejetée, vous devez présenter un nouveau projet dans votre prochaine demande. <p>Remarque : La condition selon laquelle on ne peut soumettre qu'une seule demande de subvention aux artistes professionnels par année financière comporte cependant une exception. Si vous êtes un artiste professionnel établi qui œuvre dans plus d'une discipline (par exemple, les arts visuels et la musique) et qui répond aux critères d'admissibilité à titre d'artiste établi dans chacune des disciplines, vous pouvez soumettre une demande à deux programmes de subventions aux artistes professionnels par année financière. Vous devez toutefois accepter ou refuser la première subvention offerte par le Conseil des Arts du Canada (dans les deux semaines qui suivent la date où le Conseil vous informe que la subvention vous a été accordée). Si vous acceptez cette première subvention, l'autre demande inscrite sera retirée de tout concours.</p> <p>Chaque service chargé d'une discipline artistique fixe ses propres critères définissant ce qu'il considère comme un artiste établi.</p> <p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution de la subvention que vous recevrez si votre demande est retenue. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.</p> <p>Versement de la subvention</p> <p>Le Conseil des Arts versera la subvention une fois qu'il aura obtenu le formulaire d'avis de réception, qui est joint à l'avis d'attribution de la subvention.</p> <p>Comme les subventions et les prix sont imposables, vous voudrez peut-être toucher les fonds au cours de l'année ou des années où vous devrez engager les dépenses pour lesquelles la subvention vous est accordée. Si votre projet ou programme de travail s'étend sur au moins deux années civiles, vous pouvez demander à recevoir la subvention en plus d'un versement.</p>
---	---

<p>Conditions rattachées à la subvention (suite)</p>	<p>Imposition des subventions</p> <p>Les subventions du Conseil des Arts sont imposables. Le Conseil envoie des feuillets T4-A au moment voulu, pour les subventions et les bourses versées à des particuliers. Pour toute question relative à l'impôt, veuillez vous adresser à l'Agence du revenu du Canada ou au ministère du Revenu de votre province ou territoire.</p> <p>Modifications au projet ou au programme de travail</p> <p>Si vous ne parvenez pas à utiliser la subvention, en tout ou en partie, pendant la période indiquée dans votre demande, quelle qu'en soit la raison, ou que vous décidez de ne pas mener à terme le projet ou le programme de travail que vous vous proposiez de réaliser, vous devez en informer sans délai le Conseil des Arts. Toute modification au projet ou au programme de travail envisagé (par exemple, au budget des activités, au personnel clé responsable de la création ou à la date où doit commencer ou prendre fin le projet) doit être approuvé par l'agent de programme concerné avant que vous procédiez au changement</p> <p>Date d'expiration de la subvention</p> <p>La subvention sera à votre disposition pendant trois ans à compter de la date limite du concours où vous avez présenté une demande. La date d'expiration de la subvention correspond à celle où se termine cette période de trois ans.</p> <p>Si vous avez besoin de reporter cette date d'expiration, veuillez en faire la demande par écrit à l'agent de programme du Conseil des Arts concerné. Si vous omettez de demander un report de la date d'expiration, le Conseil des Arts annulera la portion de la subvention qui ne vous a pas été versée à cette date ou exigera que vous retourniez une portion de la subvention que vous avez déjà reçue.</p> <p>Mention de l'aide du Conseil des Arts du Canada</p> <p>Vous devez mentionner l'aide reçue du Conseil des Arts du Canada dans tout matériel de promotion lié à la subvention. Des précisions sur la politique du Conseil des Arts à ce sujet seront jointes à l'avis d'attribution de la subvention.</p> <p>Rapport final</p> <p>Vous devrez soumettre un rapport final sur l'utilisation que vous aurez faite de la subvention. Ce rapport doit être soumis au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'attribution de la subvention qui vous aura été envoyé.</p>
---	--



Conseil des Arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Subventions aux artistes autochtones des arts médiatiques

Les renseignements que vous fournirez sur les deux prochaines pages ne seront pas transmis au comité d'évaluation.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT

S'il s'agit d'une collaboration, la personne dont le nom figure en premier sera considérée comme responsable du projet.

Nom (Veuillez indiquer votre nom légal complet) : M^{me} M.

Nom de famille

Premier et second prénoms

Adresse permanente au Canada :

Si vous prévoyez ne pas être à votre adresse permanente pendant la période du concours, veuillez fournir une adresse postale, un numéro de téléphone ou une adresse de courriel où nous pourrions vous joindre au cours des six prochains mois :

Rue et numéro d'appartement

Rue et numéro d'appartement

Ville

Ville

Province ou territoire

Code postal

Province ou territoire

Code postal

Téléphone (domicile)

Téléphone (travail)

Téléphone (domicile)

Téléphone (travail)

Télécopieur

Courriel

Télécopieur

Courriel

Pour les collaborations, le deuxième candidat (s'il y a lieu)

M^{me} M.

Nom de famille

Premier et second prénoms

Rue et numéro d'appartement

Ville

Province ou territoire

Code postal

Téléphone (domicile)

Téléphone (travail)

Pour les collaborations, le troisième candidat (s'il y a lieu)

M^{me} M.

Nom de famille

Premier et second prénoms

Rue et numéro d'appartement

Ville

Province ou territoire

Code postal

Téléphone (domicile)

Téléphone (travail)

DÉCLARATION

Permettez-vous au Conseil des Arts du Canada d'ajouter votre nom et votre adresse à sa liste d'envoi?
(Seul le Conseil utilisera cette information.) Oui Non

En quelle langue préférez-vous communiquer avec le Conseil des Arts du Canada? Français Anglais

Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :

- Je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions.
- J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et j'y suis satisfait.
- Je sais que je ne peux faire qu'une seule demande de subvention aux artistes professionnels (à l'exception des subventions de voyage) par année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).
- Je comprends que je ne suis pas admissible à ce programme tant que les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis pour toute subvention que j'ai obtenue du Conseil des Arts n'ont pas été reçus et approuvés;
- J'accepte les conditions du programme et je conviens de respecter la décision du Conseil des Arts du Canada.
- Je sais que le Conseil des Arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.

Je certifie que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature

Date

Signature du deuxième candidat (s'il y a lieu)

Date

Signature du troisième candidat (s'il y a lieu)

Date

DES SIGNATURES ORIGINALES SONT REQUISES.



Conseil des Arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Subventions aux artistes autochtones des arts médiatiques

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis
au comité d'évaluation chargé d'étudier les demandes.

- Le Conseil des Arts du Canada exige une seule copie de ce formulaire par demande. Remplissez-le à la machine ou à la main. Dans ce dernier cas, écrivez en lettres moulées à l'encre noire pour faciliter la photocopie.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit (autrement dit, n'utilisez pas de reliure spirale, de couverture plastique, d'agrafe, etc.)
- Si vous remplissez le formulaire de demande à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous

PARTIE A – NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE DU CANDIDAT

Nom du candidat (nom légal complet) :

Nom de famille

Premier et second prénoms

Ville (lieu de résidence permanente)

Province ou territoire

PARTIE B1 – SOMMAIRE DE LA DEMANDE

Remplissez cette page **après** avoir rempli toutes les autres parties de votre demande.

Activités

Veuillez cocher toutes les cases ci-dessous qui s'appliquent à votre projet.

- Recherche
- Rédaction de scénario/élaboration de concepts
- Formation/perfectionnement professionnel (ateliers, mentorat, cours, résidences, etc.)
- Expérimentation
- Réalisation (y compris la postproduction)

Titre de l'oeuvre : _____

- Achèvement (postproduction seulement)

Titre de l'oeuvre : _____

Format

- Film Durée : _____
- Vidéo Durée : _____
- Nouveaux médias
- Audio Durée (s'il y a lieu) : _____
- Installation
- Site Web

PARTIE B1 – SOMMAIRE DE LA DEMANDE (suite)

Style ou genre

- Documentaire
- Oeuvre dramatique
- Oeuvre expérimentale
- Animation
- Autre

Veillez décrire : _____

Période visée par la subvention

Du : _____ au : _____
(jour/mois/année) (jour/mois/année)

Montant demandé (Reportez le montant indiqué à la Partie C1 – Budget)

_____ \$ (Arrondissez le total au millier de dollars le plus près)

Brève description du projet

En deux ou trois phrases, résumez le projet que vous proposez dans les termes les plus généraux possible. S'il y a un volet de réalisation, veuillez en indiquer le type et la durée (p. ex., « Assister à un atelier sur les nouveaux médias au collège communautaire du Canada et réaliser un documentaire vidéo expérimental d'une heure sur le bourdonnement des abeilles. »). Afin de réduire les coûts de photocopie, veuillez limiter votre description à l'espace ci-dessous.

PARTIE B1 – SOMMAIRE DE LA DEMANDE (suite)**Niveau d'expérience**

Veillez lire la rubrique des lignes directrices du programme intitulée « Admissibilité », puis cocher la case appropriée ci-dessous.

 Artiste en début de carrière :

- Sélectionnez cette catégorie si vous n'avez pas encore réalisé votre première oeuvre d'arts médiatiques professionnelle autre qu'une oeuvre d'étudiant.

OU

- Si vous avez terminé votre formation de base en production d'oeuvres d'arts médiatiques et si vous avez moins de trois ans de pratique ayant créé seulement qu'une oeuvre indépendante (cela ne peut pas être une oeuvre d'étudiant) présentée dans un contexte professionnel.

 Artiste à mi-carrière :

- Pour présenter une demande comme **artiste à mi-carrière**, vous devez pratiquer votre art depuis au moins trois ans et avoir créé plus d'une oeuvre indépendante qui a été rendue publique dans un contexte professionnel.
- Les artistes professionnels établis et/ou à mi-carrière d'autres disciplines qui répondent aux critères d'admissibilité établis par le Conseil des Arts du Canada pour leurs disciplines respectives sont aussi considérés comme des artistes à mi-carrière. Si c'est votre cas, pour être admissible, vous devez démontrer que vous possédez une formation de base en cinéma, en vidéo, en nouveaux médias ou en audio, ou encore qu'un mentor expérimenté accepte de collaborer à votre projet.
- Les réalisateurs de l'industrie du cinéma et de la vidéo ainsi que d'autres professionnels des nouveaux médias et de l'audio ayant une expérience d'au moins cinq ans dans leur domaine comme réalisateurs peuvent présenter une demande en tant qu'artiste à mi-carrière.

 Artiste établi :

- Pour présenter une demande comme **artiste établi**, vous devez être un artiste **indépendant** oeuvrant dans le domaine des arts médiatiques depuis au moins sept ans, avoir créé un corpus d'oeuvres **indépendantes** d'arts médiatiques et l'avoir rendu public dans un contexte professionnel.

PARTIE B2 – PROFIL DES CANDIDATS

Veillez remplir cette partie sur une seule feuille de papier blanc de 8 ½ po x 11 po imprimée d'un seul côté en orientation portrait.

Veillez vous présenter et décrire vos intérêts et vos objectifs en arts médiatiques. Par exemple :

- Comment en êtes-vous venu à vous intéresser aux arts médiatiques?
- Quel est votre niveau d'expérience en arts médiatiques?
- Quelle expérience avez-vous acquise en arts médiatiques? (Si vous avez un curriculum vitae d'artiste, veuillez l'annexer. Voir les détails ci-dessous.)
- À quel projet en arts médiatiques travaillez-vous actuellement?
- Quels sont vos plans, objectifs et aspirations à long terme en arts médiatiques? (Veillez noter : Ce n'est pas le moment de décrire le projet pour lequel vous demandez des fonds.)
- Y a-t-il d'autres expériences du monde artistique ou de votre vie quotidienne qui pourraient contribuer à votre travail en arts médiatiques?

Si vous faites parvenir un curriculum vitae d'artiste, celui-ci devrait préciser les points suivants :

Artistes **en début de carrière** :

- Votre formation en arts médiatiques : cinéma, vidéo, nouveaux médias ou audio.
- Les oeuvres cinématographiques, vidéo, des nouveaux médias ou audio que vous avez réalisées en tant qu'étudiant.

Vous pouvez aussi décrire votre travail communautaire et vos activités comme bénévole, vos études, votre expérience de travail ainsi que d'autres activités ou de l'expérience acquise sur le plan artistique ou culturel.

Artistes **à mi-carrière ou établis** :

- Votre formation en arts médiatiques : cinéma, vidéo, nouveaux médias ou audio.
- Les oeuvres cinématographiques, vidéo, des nouveaux médias ou audio que vous avez réalisées.
- Les grandes expositions ou présentations de vos oeuvres artistiques professionnelles (festivals, expositions dans des galeries ou des musées, oeuvres diffusées à la radio, à la télévision ou sur le Web, présentations spéciales, etc.).

Vous pouvez aussi décrire votre travail communautaire et vos activités comme bénévole, vos études, votre expérience de travail ainsi que d'autres activités ou une expérience acquise sur le plan artistique ou culturel.

Dans le cas des **collaborations**, chaque cocandidat devrait présenter un profil d'une page et y annexer son curriculum vitae d'artiste, s'il est disponible.

PARTIE B3 – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

Cette partie est la plus importante de votre demande. Pour de plus amples détails, consultez la rubrique *Évaluation des demandes* des lignes directrices.

Veillez remplir cette partie sur des feuilles blanches individuelles de 8 ½ po x 11 po, imprimées d'un seul côté en orientation portrait. Veuillez dactylographier ou écrire en caractères d'imprimerie à l'encre noire. Attachez vos documents à l'aide de trombones; n'utilisez pas de reliures à anneaux, de chemises en plastique ou d'agrafes.

Veillez fournir une description claire et détaillée de votre projet, en tenant compte des questions ci-dessous, s'il y a lieu.

Que voulez-vous faire?

- Décrivez les activités que vous effectuerez dans le cadre de votre projet.
- Décrivez ce que vous aurez créé à la fin de la période de la subvention.

Pourquoi voulez-vous exécuter ce projet?

- Décrivez vos préoccupations artistiques et votre conception de la création artistique.
- Décrivez la place qu'occupe ce projet dans vos objectifs en tant qu'artiste des arts médiatiques.
- Décrivez les effets qu'aurait le projet sur votre carrière d'artiste des arts médiatiques.

Comment vous y prendrez-vous?

- Décrivez les méthodes que vous comptez utiliser et les objectifs de votre programme de travail.
- Décrivez les technologies, les procédés ou les techniques que vous utiliserez.

Dates et lieux où se déroulera le projet;

- Décrivez tout voyage requis pour le projet.
- Présentez un calendrier de travail qui indique les dates auxquelles les principales étapes du projet seront effectuées.

Avec qui collaborerez-vous?

- Fournissez des renseignements sur le ou les mentors qui ont accepté de collaborer avec vous. Décrivez comment ils vont vous aider ou vous guider dans les différentes étapes de votre projet. Incluez des lettres dans lesquelles ces personnes confirment leur participation, accompagnées de leur curriculum vitae.
- Fournissez de l'information sur l'équipe de création qui a accepté de collaborer avec vous. Incluez des lettres dans lesquelles ces personnes confirment leur participation, accompagnées de leur curriculum vitae.
- Si des aînés ou d'autres autorités culturelles collaborent à votre projet, décrivez quelle forme prendra leur participation.
- Si vous comptez utiliser des technologies qui ne vous sont pas familières, nommez les conseillers ou les spécialistes qui travailleront avec vous et fournissez des lettres confirmant leur disponibilité.

PARTIE B3 – DESCRIPTION DU PROJET (suite)

Si vous avez déjà effectué une partie du travail nécessaire à votre projet, veuillez en joindre une copie à votre demande. Cochez les cases correspondant à la documentation que vous présentez :

- Pour des projets documentaires, une description des recherches effectuées lors de l'élaboration du projet.
- Pour des projets documentaires, les lettres d'entente de vos sujets confirmant qu'ils participeront au projet et que vous avez accès au matériel voulu.
(Pièces **obligatoires** pour toute demande de projet documentaire.)
- Pour les oeuvres dramatiques et pour d'autres projets de réalisation, s'il y a lieu, la version définitive du scénario.
- Pour les projets d'animation et pour d'autres projets de réalisation, s'il y a lieu, un scénario-maquette.
- Pour les oeuvres expérimentales et pour d'autres projets de réalisation, s'il y a lieu, une description de votre processus de travail.
- Pour tous les projets de film ou de vidéo, s'il y a lieu, un traitement détaillé (ou une description détaillée) de la réalisation proposée, y compris les traitements visuels et sonores proposés (mouvements de caméra, éclairage, musique ou sources audio, etc.).
- Pour les oeuvres audio, une description et un traitement détaillés précisant les sources audio.
- Pour les projets en nouveaux médias, s'il y a lieu, un diagramme de fonctionnement.
- Pour les projets en nouveaux médias, s'il y a lieu, une description des graphiques et quelques exemples.
- Pour les projets en nouveaux médias, s'il y a lieu, une description du texte.
- Pour les projets en nouveaux médias, s'il y a lieu, une description des aspects visuels et sonores.
- Pour les installations reposant sur les médias, des croquis et des plans, y compris les plans techniques.
- Si vous faites une demande en vue d'achever un projet (postproduction), veuillez soumettre une description de l'ensemble du projet. Le comité d'évaluation tient compte de la description du projet ainsi que du travail en cours dans son évaluation.
- Pour tous les projets, s'il y a lieu, incluez les ententes relatives aux droits d'auteur ou les conventions d'option, ou les lettres d'entente concernant l'utilisation des scénarios, des images, de la musique, etc. pour lesquels vous ne détenez pas les droits d'auteur ou la propriété intellectuelle.

PARTIE C1 – BUDGET DU PROJET

Veillez préparer le sommaire de budget de projet ci-dessous, en remplissant les catégories correspondant à votre projet.

N'oubliez pas que la clarté et le caractère raisonnable de votre budget sont des facteurs importants dans l'évaluation de votre demande.

VEUILLEZ LIRE LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS AVANT DE PRÉPARER LE BUDGET DE PROJET***DÉPENSES***

Frais de subsistance de l'artiste ou du réalisateur : Vous pouvez demander des frais de subsistance (jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par mois pour chacun des candidats) pour le temps consacré à la recherche, à la réalisation ou à la postproduction.

Frais de location de locaux et d'équipement de recherche : Indiquez seulement les coûts liés au volet recherche de votre projet.

Allocation de communauté éloignée : Si vous habitez dans une communauté très éloignée (p. ex., accessible par avion seulement ou située au nord du 60^e parallèle), vous pouvez demander jusqu'à 15 p. 100 de plus que les montants maximaux des subventions indiqués dans les lignes directrices. Veuillez joindre à votre demande de l'information sur votre communauté et expliquer pourquoi les coûts y sont plus élevés qu'ailleurs.

REVENUS

Autres sources de financement : Si vos dépenses de projet sont plus élevées que le montant maximal autorisé de la subvention dans le cadre de ce programme, énumérez vos autres sources de financement. Précisez les sources confirmées et celles qui sont en attente d'une confirmation. Veuillez joindre à votre demande des copies des confirmations de financement de votre projet (contrats, lettres d'intention, lettres d'investissement, annonces de subvention, etc.)

Dons : Attribuez une valeur aux matériaux et aux services qui seront donnés pour le projet (p. ex., des services offerts gratuitement par des membres de l'équipe ou des dons de matériaux ou de fournitures).

Paiements différés : Attribuez une valeur aux paiements différés relatifs à cette réalisation. Il s'agit de sommes qui seront payées à des membres de la distribution ou de l'équipe une fois seulement que la réalisation aura généré des profits, le cas échéant.

PARTIE C1 – BUDGET DU PROJET (suite)**DÉPENSES**

Frais de subsistance :

_____ mois x _____ \$ par mois (maximum de 2 000 \$ par mois)

x _____ (nombre de candidats qui demandent des frais de subsistance) _____ \$

Frais de location de locaux et d'équipement de recherche _____ \$

Droits de scolarité, cachets et honoraires _____ \$
(pour les mentors, les chefs scénaristes, les aînés, les conseillers, etc.)

Acquisition des droits d'auteur pour l'histoire _____ \$

Frais de transport et de déplacement liés à la recherche _____ \$

Coûts de réalisation _____ \$
(Si votre projet compte un volet de réalisation ou de postproduction (achèvement),
remplissez le budget de réalisation (Partie C2). Reportez ici le montant indiqué
à la ligne « Total des dépenses ».)Autres coûts associés au projet (Veuillez les énumérer ci-après ou sur une
feuille blanche de 8 ½ po x 11 po annexée au formulaire.) _____ \$Allocation de communauté éloignée _____ \$
(S'il y a lieu, consultez la rubrique « Montant des subventions » des lignes directrices)**Total des dépenses** _____ \$**REVENUS**Montant de la subvention sollicitée du Conseil des Arts du Canada _____ \$
(Veuillez arrondir le total de la subvention demandée au millier de dollars le plus près.
Ce montant doit être reporté à la Partie B1 – Sommaire de la demande.)Autres sources de financement _____ \$
(Incluez les documents correspondant au financement confirmé)Dons _____ \$
(Fournissez les détails ci-dessous ou sur une feuille blanche annexée de 8 ½ po x 11 po)Paiements différés _____ \$
(Fournissez les détails ci-dessous ou sur une feuille blanche annexée de 8 ½ po x 11 po)**Total des revenus** _____ \$

PARTIE C2 – BUDGET DE RÉALISATION DÉTAILLÉ

Ne remplissez cette partie que si votre projet compte un volet de réalisation ou de postproduction (achèvement).

Après avoir calculé le total des dépenses dans cette partie, reportez le montant à la ligne « Coûts de réalisation » de la section consacrée aux « Dépenses » à la Partie C1 – Budget du projet.

Vous pouvez remplir les catégories des pages suivantes pertinentes à votre projet **OU** vous pouvez présenter votre propre document budgétaire.

Si vous faites une demande en vue d'achever un projet commencé, indiquez clairement les dépenses qui ont déjà été engagées et celles qui seraient payées par la subvention que vous sollicitez.

Les budgets soumis au Conseil des Arts du Canada doivent ressembler aux budgets soumis à d'autres sources de financement à l'égard du projet.

VEUILLEZ LIRE LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS AVANT DE REMPLIR VOTRE BUDGET DE RÉALISATION DÉTAILLÉ

DÉPENSES

Le Conseil des Arts du Canada encourage les bénéficiaires de subventions à verser des salaires raisonnables à la distribution et à l'équipe de production.

Distribution ou acteurs : Indiquez les noms (si possible), les rôles et les taux de rémunération.

Équipe ou personnel de production : Indiquez les noms (si possible), les rôles et les taux de rémunération. Si le salaire d'un membre de l'équipe de production comprend le coût de fourniture de son équipement, veuillez l'indiquer.

Location de l'équipement : Indiquez l'équipement que vous devez louer (caméra, éclairage, équipement scénique ou sonore, etc.) pour l'étape de réalisation de votre projet seulement. Inscrivez le coût de location de l'équipement pour le volet recherche de votre projet, à la rubrique « Frais de location de locaux et d'équipement de recherche », à la Partie C1 – Budget du projet.

Location d'un studio ou d'installations : Décrivez les installations de réalisation que vous devez louer. Indiquez le coût de location des installations pour le volet recherche de votre projet, à la rubrique « Frais de location de locaux et d'équipement de recherche », à la Partie C1 – Budget du projet.

Frais de déplacement : N'incluez que les frais de déplacement directement liés à l'étape de la réalisation de votre projet (transport terrestre ou aérien – tarif de classe économique ou inférieur).

Frais de transport : Incluez le coût du transport de l'équipement nécessaire à l'étape de la réalisation du projet.

Matériaux et fournitures : Incluez les coûts de la pellicule vierge, des bandes audio et vidéo, des disques, des logiciels, des matériaux de création artistique et de construction, des costumes, etc.

Frais de laboratoire : Pour les films, incluez les coûts de traitement de l'original, de la copie de travail, de la transmission acoustique, etc.

Personnel de postproduction : Indiquez les noms (si possible), les tâches et les taux de rémunération.

Frais de montage : Pour les films, incluez les coûts du mixage/doublage, du transfert optique, des titres, du tirage optique, de la coupe des négatifs, de la copie zéro, de la copie de diffusion et tous les autres coûts. Pour les vidéos, incluez les coûts du prémontage, des matériaux, du montage direct, des effets spéciaux, des graphiques d'ordinateur et tous les autres coûts.

Matériaux et fournitures de postproduction : Incluez les coûts des bandes audio et vidéo et des autres fournitures.

Son : Incluez les coûts de location du studio et de l'équipement, de l'enregistrement (narration/voix sur dialogues, etc.), de l'enregistrement Foley, le mixage sonore, le matriçage et tous les autres coûts.

Musique : Incluez les coûts des droits d'auteur et les coûts d'enregistrement. Fournissez les noms (si possible) du compositeur de la trame sonore et des autres musiciens.

Fonds de prévoyance : Vous pouvez ajouter un petit pourcentage de votre budget (jusqu'à 10 p. 100) pour des frais imprévus ou des frais d'urgence.

PARTIE C2 – BUDGET DE RÉALISATION DÉTAILLÉ (suite)	
DÉPENSES	
Préproduction	
Acquisition des droits d’auteur pour l’histoire	\$
Reconnaissance des lieux	\$
Frais de location de l’équipement et des locaux	\$
Frais de déplacement	\$
Total partiel de préproduction et de recherche	\$
Réalisation	
Distribution ou acteurs (Indiquez les noms, si possible, les rôles et les taux de rémunération)	\$
Équipe ou personnel de production (Indiquez les noms, si possible, les rôles et les taux de rémunération)	\$
Location de l’équipement	\$
Location d’un studio ou d’installations	\$
Frais de transport	\$
Matériaux et fournitures	\$
Frais de laboratoire	\$
Autres (préciser)	\$
Total partiel des frais de réalisation	\$

PARTIE C2 – BUDGET DE RÉALISATION DÉTAILLÉ (suite)	
DÉPENSES	
Postproduction (achèvement)	
Personnel de postproduction (Indiquez les noms, si possible, les rôles et les taux de rémunération)	\$
Frais de montage	\$
Matériaux et fournitures de postproduction	\$
Son	\$
Musique	\$
Autres (précisez)	\$
Total partiel des frais de postproduction	\$
Fonds de prévoyance (_____ % de _____ \$)	\$
TOTAL DES DÉPENSES	\$
Reportez ce montant à la ligne « Coûts de réalisation » du budget du projet (PARTIE C1)	

PARTIE D1 – MATÉRIEL D'APPUI AUDIOVISUEL

Si vous n'avez pas encore terminé votre formation de base en arts médiatiques, vous n'avez pas besoin de soumettre de matériel d'appui audiovisuel.

Tous les artistes à mi-carrière ou établis **doivent** fournir du matériel d'appui audiovisuel. Dans la mesure du possible, les artistes en début de carrière devraient aussi en soumettre. Le matériel audiovisuel soumis à l'appui de votre demande doit donner aux membres du comité d'évaluation par les pairs une bonne idée de votre démarche caractéristique de la création d'œuvres d'art au moyen des technologies du cinéma, de la vidéo, des nouveaux médias ou de l'audio. Il peut s'agir d'œuvres professionnelles antérieures, d'œuvres d'étudiant, d'œuvres réalisées dans le cadre d'ateliers ou en collaboration avec d'autres artistes ou encore d'un échantillonnage d'œuvres à la création desquelles vous avez contribué de façon importante. Il est plus important de donner aux membres du comité un aperçu de la démarche de création artistique que vous privilégiez que de simplement illustrer vos aptitudes sur le plan technique.

Si vous sollicitez de l'aide pour terminer un projet, vous devez envoyer une copie de l'œuvre en voie de réalisation.

Seul le matériel d'appui audiovisuel vous sera retourné après le concours. Tous les autres documents soumis avec la demande (ordinogrammes, plans, descriptions de projet, etc.), seront conservés par le Conseil des Arts du Canada.

Veillez remplir les pages qui suivent et indiquer clairement les mêmes renseignements sur votre matériel d'appui.-

Veillez envoyer *un maximum de deux articles* dans les formats médiatiques suivants :

- **films** (soumis sur bobine, amorce-début en premier);
- **bandes vidéo** (une oeuvre par cassette de 1/2 po x 3/4 po, prête à commencer);
- **bandes audio** (une oeuvre par cassette, prête à commencer);
- **disques compacts, bandes audionumériques** ou **microsillons**, avec le numéro de piste indiqué;
- **nouveaux médias** (veuillez vous reporter à la Partie D3); et
- **diapositives** (veuillez vous reporter à la Partie D4).

En raison du temps limité, il se peut que le comité d'évaluation ne puisse visionner ou écouter qu'une partie de chaque article que vous soumettez.

PARTIE D3 – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU MATÉRIEL D’APPUI AUDIOVISUEL : DIRECTIVES POUR LES NOUVEAUX MÉDIAS

Les directives qui suivent vous aideront à soumettre des fichiers informatiques au Conseil des Arts du Canada.

Matériel/logiciel

- Le matériel doit être autonome. Ne tenez pas pour acquis que le Conseil a les logiciels et les modules d’extension (plug-ins) voulus pour ouvrir vos fichiers. Si ceux-ci nécessitent l’utilisation de modules d’extension qui ne sont pas mentionnés ci-dessous, veuillez les inclure avec votre matériel.
- Assurez-vous d’envoyer des fichiers compatibles avec le matériel et les logiciels énumérés ci-dessous.
- Indiquez toutes les parties de la documentation qui doivent être installées sur le disque dur pour permettre le visionnement de celle-ci. Veuillez fournir des instructions complètes de téléchargement et de visionnement.
- Si vous soumettez une adresse URL comme matériel d’appui, précisez le navigateur et la version qu’il faut utiliser.

Fonctionnalité

- Testez votre matériel avant de l’envoyer, afin de vérifier qu’il fonctionne bien et qu’il est lisible. Il vous incombe de veiller à ce que toutes les copies des oeuvres des nouveaux médias parviennent au Conseil des Arts du Canada intactes et dans un format lisible. Le Conseil des Arts n’assume aucune responsabilité à l’égard du matériel illisible.
- Le Conseil n’est pas non plus responsable du fait que votre URL ne fonctionne pas ou que votre serveur est hors service au moment où le comité de pairs examine votre matériel d’appui. Des efforts raisonnables seront déployés pour retourner à votre site pendant le processus d’évaluation. Vous pouvez inclure une version sur cédérom ou sur DVD-ROM de votre site web au cas où celui-ci ne serait pas accessible.

MATÉRIEL

MACINTOSH	PC
<ul style="list-style-type: none"> • Apple Mac Pro 2 x 2.8GHZ Quad Core • OS X Leopard • Disque dur de 320 Go • Mémoire vive de 2 Go • HD PCI Carte graphique express de 256 Mo • Lecteur de CD-RW/DVD-RW/DVD-RAM • Deux haut-parleurs 	<ul style="list-style-type: none"> • HP DC7800 • Windows XP SP3 • Disque dur de 148 Go • Mémoire vive de 2 Go • Accélérateur graphique Intel Q35 de 384 Mo • Lecteur de CD-RW/DVD-RW • Deux haut-parleurs

MULTIMÉDIA

MACINTOSH	PC
<ul style="list-style-type: none"> • CD-RW • DVD-RW/DVD-RAM 	<ul style="list-style-type: none"> • CD-RW • DVD-RW

LOGICIELS

MACINTOSH	PC
<ul style="list-style-type: none"> • Apple OS X V10.5 Leopard <ul style="list-style-type: none"> Safari ou Firefox avec les modules d’extension suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Flash - Shockwave - Adobe Acrobat - RealAudio - RealVideo - QuickTime 	<ul style="list-style-type: none"> • Microsoft Office XP SP3 • Internet Explorer 6.X ou 7.X, avec les modules d’extension suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Flash - Shockwave - Adobe Acrobat - Windows Media Player - RealPlayer - QuickTime

PARTIE E – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous également d'inscrire votre nom et le titre du programme de travail envisagé sur tous les articles.

Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.

- Identification du candidat
- Déclaration (une signature originale est requise.)
- Partie A -Nom et lieu de résidence du candidat
- Partie B1 -Sommaire de la demande
- Partie B2 -Profil des candidats
- Partie B3 - Description détaillée du projet
 - Si vous êtes un artiste en début de carrière, des renseignements sur votre(vos) mentor(s) ou équipe de création, y compris leur curriculum vitae et des lettres d'entente concernant leur participation.
 - Des lettres d'entente des sujets du documentaire (s'il y a lieu).
 - D'autres lettres d'autorisation ou conventions d'options d'utilisation visant les scénarios, les images, les histoires, la musique, etc. (lorsque vous ne détenez pas les droits d'auteur ou la propriété intellectuelle).
 - De l'information sur la participation des aînés ou d'autres conseillers culturels (s'il y a lieu).
- Partie C1 -Budget du projet,
 - Les lettres confirmant vos autres sources de financement (s'il y a lieu).
- Partie C2 - Le budget de réalisation détaillé (s'il y a lieu)
- Partie D1 - Votre matériel d'appui audiovisuel et le matériel additionnel à l'appui (s'il y a lieu).
 - Une description détaillée de votre matériel d'appui audiovisuel, ainsi que du matériel audiovisuel additionnel présenté aux Parties D2, D3, D4 et D5 (s'il y a lieu).

Nouveau cette année

- Formulaire d'auto-identification volontaire (inclus avec les lignes directrices et formulaire de demande). Nous vous invitons à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire afin que le Conseil des Arts puisse déterminer si ses programmes et ses services atteignent un grand nombre d'artistes canadiens de toutes les disciplines, comme cela devrait être. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité et le mérite artistique de votre demande.

Envoyez votre demande à l'adresse suivante :

Service des arts médiatiques
Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8



Formulaire d'auto-identification volontaire

Le Conseil des Arts du Canada est une société d'État fédérale créée par une loi du Parlement et ayant certaines obligations juridiques en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire.

Le Conseil des Arts du Canada a pour mandat de favoriser l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art. De plus, il souhaite renforcer son action positive auprès de tous les artistes professionnels canadiens. Le Conseil des Arts pourra mieux atteindre ces objectifs s'il obtient de plus amples renseignements sur les candidats qui soumettent une demande à ses programmes et sur ceux qui obtiennent du financement.

Le Conseil des Arts du Canada souscrit aux principes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion lorsqu'il accorde des subventions et fournit des services aux artistes professionnels et aux organismes artistiques. Ses politiques reflètent la réalité à la fois riche et complexe du Canada. Grâce à sa perspective nationale unique, le Conseil des Arts identifie et traite les problèmes entravant l'accès à ses programmes. Ces problèmes peuvent être liés, entre autres, à la région de provenance, à la culture, à la race, à l'âge, à la langue, à l'appartenance à une communauté autochtone, à un handicap ou au sexe.

Le Conseil des Arts du Canada vous invite donc à remplir le présent formulaire d'auto-identification volontaire, qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Le Conseil des Arts encourage également les personnes qui présentent une demande de subvention au nom d'un collectif ou d'un ensemble à remplir le formulaire.

Ce formulaire sera mis à part des formulaires de demande de subvention. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité d'une demande.

Que fera le Conseil des Arts du Canada de l'information qui lui est fournie?

Le formulaire d'auto-identification volontaire pourrait servir, entre autres :

- à produire des statistiques permettant de mesurer l'incidence du soutien financier et de relever les failles à cet égard;
- à veiller à ce que la composition des comités d'évaluation par les pairs, des comités consultatifs et des groupes de travail reflète la diversité de la population;
- à recueillir de l'information qui lui permettra d'évaluer, de réviser et de concevoir les programmes de subventions;
- à planifier des activités et des objectifs de rayonnement;
- à soumettre des rapports au conseil d'administration et aux comités du Conseil des Arts du Canada;
- à échanger des renseignements avec des ministères, d'autres organismes gouvernementaux et des entrepreneurs avec lesquels il a conclu une entente d'échange de données (voir le paragraphe sur le consentement à la page 5);
- à identifier des priorités de financement parmi les demandes d'aide jugées de qualité équivalente par les comités d'évaluation.

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Comment le Conseil des Arts du Canada protégera-t-il l'information qui lui est fournie?

En soumettant vos renseignements personnels, vous consentez à ce qu'ils soient recueillis, utilisés et divulgués conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le Conseil des Arts du Canada utilisera l'information ou la divulguera uniquement aux fins stipulées. Pour tout autre usage des renseignements, il doit d'abord obtenir un consentement écrit.

Pour toute question au sujet de la communication de l'information figurant dans le formulaire d'auto-identification volontaire, veuillez joindre Hélène Pollex, agente d'information, Services aux arts, au 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4075, ou par courriel à helene.pollex@conseildesarts.ca.

Veillez remplir le formulaire révisé qui suit même si vous avez déjà fourni auparavant des renseignements aux fins d'auto-identification volontaire. Le Conseil des Arts du Canada conservera vos renseignements personnels dans divers fichiers réservés à cette fin dont vous trouverez une description dans *Info Source*.

Pour accéder à vos renseignements personnels ou les modifier, vous devez en donner une description précise à la coordonnatrice du bureau de l'Accès à l'information et aux renseignements personnels (AIPRP) du Conseil des Arts du Canada à l'adresse suivante :

**Coordonnatrice de l'AIPRP
Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert, C.P. 1047
Ottawa ON K1P 5V8**

debbie.stenson@conseildesarts.ca

Téléphone : 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4696

ATS : 1-866-585-5559

Télécopieur : 613-566-4390

Il suffira d'environ 10 minutes pour remplir le formulaire.

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Nom :	
_____	_____
Nom de famille	Prénom
Année de naissance : _____	
Lieu de résidence :	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	Code postal : _____
Région :	
Quel endroit au Canada considérez-vous comme votre lieu de résidence permanent? (Il peut être différent du lieu de résidence actuel.)	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	
Sexe :	
<input type="checkbox"/> Femme	
<input type="checkbox"/> Homme	
<input type="checkbox"/> Transgenre	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
Citoyenneté :	
Veuillez cocher la case appropriée.	
<input type="checkbox"/> Citoyen canadien	
<input type="checkbox"/> Résident permanent (selon la définition donnée par Citoyenneté et Immigration Canada)	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
Nouvel arrivant ou immigrant :	
Veuillez cocher la case si vous êtes :	
<input type="checkbox"/> nouvel arrivant ou immigrant au Canada	
Si vous avez coché cette case, veuillez indiquer la date de votre arrivée au Canada : _____	

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.
LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Langues officielles :

Dans laquelle des deux langues officielles préférez-vous communiquer?

- Français
- Anglais

Langue maternelle :

Cochez une ou plusieurs cases, pour indiquer la (ou les) langue(s) que vous avez apprise(s) en premier et que vous comprenez encore :

- Français
- Anglais
- Inuktitut
- Autre langue autochtone (veuillez préciser) : _____
- Langue des signes (veuillez préciser) : _____
- Autre langue (veuillez préciser) : _____

Communautés de langue officielle en situation minoritaire :

L'expression communautés de langue officielle en situation minoritaire s'entend d'un groupe qui parle la même langue (le français ou l'anglais) lorsque celle-ci est différente de celle de la majorité linguistique de la province ou du territoire où vit ce groupe, selon la définition donnée à l'article 41 de la [Loi sur les langues officielles](#).

Si vous êtes membre d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire, veuillez cocher la case appropriée.

- Francophone en situation minoritaire
- Anglophone en situation minoritaire

Autochtones et Premières nations :

Si vous êtes autochtone ou membre d'une Première nation, cochez la case appropriée :

- Premières nations
- Métis
- Inuit

NOM : _____

Origine ethnoculturelle :

Êtes-vous (ne cochez qu'une case) :

- Indigène de l'extérieur du Canada (p. ex., Maori de la Nouvelle-Zélande, Sami de la Norvège, Quechua du Pérou).**
Veuillez préciser : _____
- Personne d'origine africaine, asiatique, moyen-orientale, latino-américaine ou mixte** – origine mixte signifie que vos origines comprennent au moins l'un des groupes mentionnés (Ceux-ci font partie de la « **minorité visible** » au sens de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#)).
Veuillez préciser : _____
- Autre** (veuillez préciser) : _____

Personne présentant un handicap :

Si vous êtes une personne handicapée, cochez la case ci-dessous :

- Veuillez préciser : _____

CONSENTEMENT À FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Consentement à la communication des renseignements personnels :

Veuillez cocher la case appropriée.

- Je consens à ce que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux et à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des Arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.
- Je ne souhaite pas que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux ni à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des Arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.

J'ai signé à l'endroit ci-dessous pour affirmer que j'accepte ce qui suit :

- J'ai fourni des renseignements personnels dans le présent formulaire à la condition qu'ils ne servent qu'aux fins qui y sont stipulées et que le Conseil des Arts du Canada demande mon consentement écrit avant de les utiliser autrement.
- L'information que j'ai fournie est exacte et complète.

Nom : _____

Signature : _____ **Date :** _____

Si vous remplissez une version imprimée de ce formulaire, veuillez le signer à la main (et non fournir une photocopie). Dans le cas d'une demande remplie en ligne, votre adresse électronique sera considérée comme votre signature originale.

À L'USAGE EXCLUSIF DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA – Personne-ressource – STA : _____

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.
LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.